

|  |
| --- |
| **PROJETS D’EXTENSION DE MAISONS ET CENTRES DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELS**  **PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION** |

Documents généraux :

Une lettre de demande de financement *(datée et signée par le responsable de la collectivité et précisant le montant du financement demandé)* adressée à Madame la Présidente de la Région,

La délibération du maître d’ouvrage approuvant le projet et le plan de financement de ce dernier,

Une fiche d’identification du maître d’ouvrage *(Nom de la collectivité, Coordonnées, Responsable légal, N° SIREN, statuts, personne chargée du projet…)*,

Une note sur l’opportunité du projet basée sur un diagnostic territorial de l’offre de soins existante et faisant apparaître les besoins de santé de proximité avérés et justifiant de la nécessité d’extension pour accroître l’offre de santé *(état des lieux, cartographie, analyse des besoins et prospective au regard des données démographiques récentes)*,

Les éventuelles modifications apportées au projet de santé initial de la maison de santé ou du centre de santé suite au projet d’extension,

La liste des professionnels médicaux et paramédicaux exerçant au sein de la structure : - à sa date de création ; - à compter de son extension, mentionnant le lieu d’exercice précédent ou habituel (vacations, spécialistes…) des nouveaux praticiens,

Pour les maisons de santé, les attestations d’engagement de tous les professionnels médicaux et paramédicaux (anciens et nouveaux) à exercer leur activité au sein de la maison de santé pendant **une durée minimale de 3 ans** à compter de son extension, et à participer aux dépenses de la structure (loyers et charges) – *document joint.*

Documents financiers et techniques :

Le plan de financement HT du projet, équilibré en dépenses et recettes, daté, signé et tamponné. Pour les communes, maîtres d’ouvrage, **ce plan de financement devra faire apparaître obligatoirement un fonds de concours de l’intercommunalité concernée** – *modèle indicatif joint*,

La copie des notifications des financements déjà acquis,

Un projet prévisionnel de la répartition des loyers et des charges entre les professionnels de santé,

Un RIB,

L’Avant-Projet Sommaire des travaux *(note descriptive, tableau détaillé des surfaces, détails estimatifs, devis, plans de situation, de masse et des travaux)* ou Avant-Projet Détaillé selon l’avancement,

Les attestations relatives d’une part, à l’accessibilité aux personnes en situation de handicap, et d’autre part, au respect des normes thermiques en vigueur signées par le maître d’œuvre et le maître d’ouvrage,

Les devis pour les mobiliers et matériels médicaux des centres de santé,

L’acte de propriété ou de mise à disposition du foncier ou de l’immobilier, ou la promesse de vente,

L’estimation de France Domaine de moins d’un an pour les acquisitions immobilières,

Le calendrier prévisionnel des travaux,

Une note attestant d’une part de la politique du maître d’ouvrage en matière environnementale, notamment d’efficacité énergétique, de consommation d’énergie renouvelable, de maîtrise des consommations en eau, de recours à des matériaux présentant un bilan environnemental satisfaisant et de maîtrise des nuisances liées aux chantiers, et d’autre part de la politique menée en faveur des l’insertion sociale au travers notamment des clauses sociales d’insertion et/ou de la mobilisation de structures spécifiques (entreprises adaptées, structures d’insertion par l’activité économique, relevant de l’insertion sociale et solidaire).